
Rapport du représentant des étudiants

par Robert Dennis

Sous la direction de Sarah Carter, responsable de la promotion et de la défense des intérêts professionnels, la Société historique du Canada a déployé beaucoup d'efforts pour aider Bibliothèque et Archives Canada à réduire les délais d'analyse des demandes formelles ou informelles qui lui sont adressées en vertu des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Présentement, les chercheurs doivent attendre plus d'un an, en moyenne, avant d'avoir accès au matériel demandé. Cette situation est due en bonne partie à l'insuffisance des ressources humaines et financières. Ces longs délais affectent les étudiants et retardent le dépôt de leurs thèses. Ils compromettent aussi les projets de recherche des professeurs, qui voient bien souvent leurs subventions de recherche se terminer avant d'avoir eu accès au matériel demandé. Ils ont également des conséquences à long terme sur l'orientation de la discipline, puisque la recherche historique est tributaire du matériel archivistique disponible. La Société historique du Canada et d'autres parties intéressées ont porté ces préoccupations à l'attention de Bibliothèque et Archives Canada et l'institution s'est engagée à réduire les délais.

Bibliothèque et Archives Canada a donc révisé ses processus internes en vue de trouver des solutions appropriées. L'institution s'est donné le mandat d'apporter un correctif permanent et systémique au problème des retards dans ses services d'accès à l'information gouvernementale. Elle cherche des solutions à la fois conformes à la loi sur l'accès à l'information et appropriées aux besoins des chercheurs, à la nature et à l'âge des archives. Le champ d'enquête couvre maints aspects :

- l'évaluation des outils de recherche
- l'examen des pratiques en cours sous d'autres autorités législatives
- l'établissement de profils statistiques
- la révision des types d'accès et des systèmes de tri
- l'examen des rapports avec les divers ministères, des procédures internes, des modes d'acquisition des archives gouvernementales et de l'accès aux dites archives, de la planification gouvernementale en gestion de l'information, de la gestion des ressources humaines et de la gestion des risques.

Pour l'éclairer dans cette vaste enquête, l'institution a formé un groupe de travail divisé en trois comités : un conseil consultatif, un comité interministériel et un comité consultatif des usagers. Le comité consultatif des usagers réunit un nombre restreint de représentants de groupes importants d'usagers, dont la Société historique du Canada. Ce comité a tenu une série de réunions à la fin de l'année 2004.

La première réunion a été consacrée aux catégories de demandes les plus importantes qui sont adressées à Bibliothèque et Archives Canada. En 2003-2004, l'institution a répondu à 94 032 demandes de consultation. Parmi les requêtes reliées aux lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ce sont les archives des Affaires indiennes, de la Défense nationale et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui ont été les plus en demande. Les demandes informelles ont constitué 85 % des requêtes provenant d'universitaires. Un certain nombre de mesures ont été

mises en place pour mieux répondre à ce type de demandes. Premièrement, un système de tri a été instauré en juillet 2004. Cette procédure a permis d'accélérer le traitement des demandes urgentes en vertu de raisons médicales ou de raisons reliées à l'emploi. On a également pu accélérer le traitement des demandes portant sur des informations qui ne sont pas de nature délicate (exemple : documents sur les circuits migratoires des grizzlis du Parc national Banff), de même que celui des demandes portant sur un faible volume de documents. Deuxièmement, l'institution a tenté de limiter les consultations avec les ministères, lorsqu'elles n'étaient pas nécessaires aux yeux de la loi. Finalement, elle a centré ses efforts sur une rationalisation des procédures d'accès. Avant même les premières réunions du groupe de travail, ces mesures avaient déjà contribué à réduire les délais.

La deuxième réunion a porté sur les stratégies des chercheurs en vue de contribuer à réduire les délais : préciser l'objet de la recherche permet par exemple de demander seulement l'information pertinente. De son côté, Bibliothèque et Archives Canada pourraient améliorer le système de codage du contenu des boîtes, ce qui aiderait les chercheurs à repérer de manière précise l'information dont ils ont besoin. Quand des demandes en vertu des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'imposent, les chercheurs devraient déterminer, en collaboration avec le personnel, lequel des deux types de demande peut le mieux répondre à leurs besoins : la demande formelle ou la demande informelle. Les particuliers et les organisations peuvent procéder à des demandes formelles s'ils se conforment aux critères du droit d'accès (se trouver au Canada est une condition importante). Il faut soumettre la demande formelle par écrit et avoir payé les droits exigés au moment de la requête. En vertu de la loi, Bibliothèque et Archives Canada doit répondre à cette demande dans un délai de 30 jours. Cependant, même si ce délai est respecté, il peut s'écouler une longue période de temps avant que le demandeur puisse avoir accès au matériel. En cas de refus, le demandeur peut en appeler de la décision en s'adressant au Commissaire à l'information. En revanche, n'importe qui peut faire une demande informelle, quel que soit l'endroit où il se trouve. On peut faire une demande informelle en personne, par téléphone ou par écrit. Aucun échéancier précis n'est imposé par la loi pour les demandes informelles et l'accès au matériel est souvent plus rapide que dans le cas des demandes formelles. Par contre, le chercheur n'a pas de recours légal en cas de refus.

Tout au long du processus d'examen d'une demande en vertu des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les deux parties devraient voir à maintenir la communication entre elles : Bibliothèque et Archives Canada devraient informer le chercheur du statut de sa requête, et ce dernier devrait tenir l'institution au courant du maintien de sa volonté d'accéder au matériel demandé. Le comité consultatif des usagers a fait valoir l'importance clé de la planification pour les chercheurs universitaires. Qu'il s'agisse d'une demande formelle ou informelle, l'échéancier doit permettre au chercheur de planifier ses séjours à Ottawa, surtout quand il s'agit de consulter un nombre important de dossiers.

La dernière réunion a permis de revoir les questions et les préoccupations soulevées par les participants. Elle a aussi permis à Bibliothèque et Archives Canada de formuler clairement ses objectifs et de les intégrer aux grandes lignes du rapport final. Parmi les principales mesures qui seront envisagées citons la mise à jour du site Web de Bibliothèque et Archives Canada, qui constitue pour un grand nombre de chercheurs un point d'entrée vers les collections de l'institution, l'intensification du recours à l'examen en bloc et l'instauration de possibilités d'entente entre un chercheur et un ministère.

Finalement, mentionnons que d'autres enjeux se situent au coeur du problème des délais dans les réponses aux requêtes reliées aux lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels : la nécessité d'amendements législatifs; les ajustements importants associés à la fusion des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale en une seule institution; et les besoins en ressources humaines et financières. Le rapport final du groupe de travail, qui sera déposé cette année, apportera des solutions mais ne pourra suffire à résoudre complètement le problème des retards et de l'accumulation des demandes en attente.